

# REGLEMENT CONCOURS PHOTOGRAPHE ET ARTISTE VOYAGEUR EDITION 2020

## CALENDRIER

- Du 13 janvier au 28 juin 2020 inclus : ouverture du concours
- Juillet 2020 : délibération du jury
- Du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2020 : exposition des finalistes au Salon du Livre et de la Presse de Genève

## GENERALITES

- Au Tigre Vanillé organise un concours dénommé «Concours Photographe et Artiste Voyageur», du 13 janvier au 28 juin 2020 inclus.
- Le concours est ouvert aux personnes majeures, à l'exception des employés de Au Tigre Vanillé et des membres du jury.
- Le thème du concours, pour l'édition 2020, est le suivant : « **Le Monde est une fête** »
- Indication supplémentaire :  
*Fêtes traditionnelles, cérémonies religieuses, rassemblements sportifs, manifestations culturelles ou moments de joie capturés à l'angle d'une rue, mettons en lumière le monde quand il sourit, danse, vit.*
- Deux catégories : appareil photo numérique et créations artistiques (carnets de voyage, dessins, aquarelles, peintures).
- Les participants au concours peuvent soumettre une seule photographie ou œuvre dans chaque catégorie.
- Les participants pourront soumettre leur photographie/œuvre sur [www.photographe-voyageur.com](http://www.photographe-voyageur.com) ou [www.artiste-voyageur.com](http://www.artiste-voyageur.com) jusqu'au 28 juin 2020 inclus.
- Pour qu'une participation soit reconnue valide, le participant doit soumettre :
  - + Une photographie/œuvre répondant aux critères énoncés ci-dessous,
  - + Un titre (50 caractères maximum) et un lieu associés à la photographie/œuvre,
  - + Son prénom et nom (pas de pseudonymes).
- La langue du concours est le français.

## CRITERES

- Les **photographies** soumises :
  - + pourront être en noir et blanc ou en couleur,
  - + ne pourront pas avoir déjà été primées dans un concours photographique,
  - + devront avoir une résolution d'au moins 5 mégapixels,
  - + devront avoir une définition supérieure à 1940 x 1940 pixels,
  - + devront avoir une extension de type .jpg ou .jpeg.
- Les **œuvres artistiques** soumises :
  - + devront être en 2D,
  - + devront avoir une taille maximale de 1 x 1 mètre,
  - + devront être disponibles en version originale pour leur éventuelle exposition,
  - + devront être soumises par le biais d'une photographie ou d'un scan de bonne qualité (fichier .jpg ou .jpeg), mettant bien en avant l'œuvre,
  - + ne pourront pas avoir déjà été primées dans un concours,
- Le participant reconnaît :
  - + être l'auteur de la photographie/œuvre soumise,
  - + être l'unique propriétaire des droits de la photographie/œuvre soumise,

- + que la photographie/œuvre soumise n'ait pas été déjà primée dans un concours,
- + ne pas être photographe/artiste professionnel (= + de 50% des revenus issus de l'activité).
- Les organisateurs se réservent le droit de ne pas pré-sélectionner une image, sans en justifier les raisons.
- En prenant part au concours, les participants autorisent Au Tigre Vanillé à publier les photographies et créations soumises sur Internet, à les afficher lors de l'exposition Photographe et Artiste Voyageur (Salon du Livre et de la Presse de Genève, du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2020, Palexpo) et toute autre déclinaison de cette exposition, dans le cadre de la promotion du concours.
- Les participants pourront effectuer des retouches mineures à l'image pour autant que la photographie/œuvre soumise soit une représentation fidèle à la scène originale.
- Une attention toute particulière est demandée aux participants lorsqu'il s'agit de photographies/œuvres de portrait. Il en va de la responsabilité du participant de demander la permission de la personne concernée.
- Les données personnelles soumises par le participant sont considérées confidentielles et ne seront pas utilisées pour du démarchage promotionnel ni soumises à un tiers, à moins que le participant en ait donné son accord.

## **RECOMPENSES**

- Le jury composé de photographes professionnels et amateurs désignera les finalistes parmi l'ensemble des clichés pré-sélectionnés.
- Deux prix seront décernés dans chaque catégorie :
  - 1<sup>er</sup> Prix Photographe Voyageur : 1 appareil photo d'une valeur de CHF 1'000.-
  - 2<sup>ème</sup> Prix Photographe Voyageur : 1 bon cadeau Bongénie Grieder d'une valeur de CHF 300.-
  - 1<sup>er</sup> Prix Artiste Voyageur : 1 appareil photo d'une valeur de CHF 1'000.-
  - 2<sup>ème</sup> Prix Artiste Voyageur : 1 bon cadeau Bongénie Grieder d'une valeur de CHF 300.-
  - Prix spécial du voyageur Au Tigre Vanillé : 1 montre Tissot

- La publication et l'exposition des clichés et créations artistiques ne donnera lieu à aucun versement de droit d'auteur ni à une rétribution quelconque.
  - Les décisions quant aux photographies/œuvres primées sont du seul ressort du jury désigné et ne feront l'objet d'aucun courrier et d'aucune justification.
- La participation au concours implique le plein accord des participants aux conditions précitées. Pour toute question au sujet du concours, vous pouvez vous adresser à [info@autigrevanille.ch](mailto:info@autigrevanille.ch)

Genève, le 10 janvier 2020